

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE TREIZE HEURES TRENTE M. LINDSEY propose la première lecture du projet de loi 234 — Loi modifiant la Loi sur la taxe minière/The Mining Tax Amendment Act — dont l'objet a été indiqué. La présidente dépose le rapport annuel de l'ombudsman pour l'année se terminant le 31 décembre 2018. (Document parlementaire nº 43) M. le *ministre* FIELDING dépose la réponse à la question écrite nº 14 présentée par M. FLETCHER le 18 avril 2019: 14. Le gouvernement provincial louera, par l'entremise de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, des terres situées au 255, avenue Hamilton dont la valeur s'élève à des millions de dollars pour la somme d'un dollar pour une période de 99 ans. Le gouvernement provincial peut-il donner la liste des terres et des biens excédentaires faisant partie du parc immobilier provincial, indiquer si ces biens seront mis à la disposition de causes ou de groupes communautaires méritoires à des conditions semblables à celles applicables à la location du site situé au 255, avenue Hamilton et justifier cette décision? (Document parlementaire no 44) Conformément au paragraphe 27(1) du Règlement, M. MICKLEFIELD, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. MICHALESKI, WIEBE et SMITH (Southdale) font des déclarations de député. Après la période des questions orales, M. FLETCHER invoque le Règlement au sujet du mot « hate » qu'a utilisé la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée. M. le *ministre* GOERTZEN intervient sur le rappel au *Règlement*. M^{me} FONTAINE présente des excuses de plein gré.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir sans délai le programme de bourses d'accès afin de garantir un financement ciblé pour les étudiants autochtones, ceux du Nord et ceux à faible revenu et de contribuer à éliminer des obstacles à l'accès aux études et à faire en sorte que tous les Manitobains aient des chances égales de poursuivre des études postsecondaires. (L. Coob, K. Ettawacappo, J. Wood et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (D. Wall, K. Penner, P. Peters et autres)

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (C. Allen, J. Hudec, A. Cullen et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Pierre, C. Bouvette, S. Hiltz et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (M. Tuhtar, K. Gillespie, C. Brown et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (C. Rogal, R. Dunsmore, D. Flint et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (P. Bjornson, K. Panaligon, H. Olfman et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui amélioreront la qualité des soins pour les patients et la capacité de ces derniers d'y accéder en temps opportun de manière à augmenter le nombre de lits dans le système et à recruter et à maintenir un nombre adéquat d'infirmières et d'autres professionnels de la santé en vue de répondre aux besoins du Manitoba.

M. GERRARD— Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (J. Soder, A. Soder, M. Moorehead et autres)

Après la présentation des pétitions, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée blâme le gouvernement pour le manque de respect qu'il manifeste à l'égard des traditions et des usages bien établis de l'Assemblée étant donné qu'il refuse que le Comité des subsides procède à l'examen des budgets, sachant qu'il a l'intention d'enfreindre la loi prévoyant la tenue d'élections à date fixe, puis elle propose que le Comité du *Règlement* de l'Assemblée soit immédiatement saisi de la question.

M. GERRARD et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

Mercredi 22 mai 2019

POUR

BINDLE	MICHALESKI
CLARKE	Micklefield
Cox	Morley-Lecomte
CULLEN	NESBITT
EICHLER	PEDERSEN
EWASKO	PIWNIUK
FIELDING	REYES
GOERTZEN	SCHULER
GRAYDON	SMITH (Southdale)
GUILLEMARD	SMOOK
Helwer	SQUIRES
ISLEIFSON	STEFANSON
JOHNSON	TEITSMA
JOHNSTON	Wharton
Lagassé	WISHART
Martin	Wowchuk
Mayer	YAKIMOSKI34
CON	TRE
ALLUM	MALOWAY
FONTAINE	MARCELINO (Logan)
GERRARD	MARCELINO (Tyndall Park)
LAMONT	SMITH (Point Douglas)
LAMOUREUX	SWAN
LINDSEY	WIEBE

Après la présentation des pétitions, M. GERRARD soulève une question de privilège au sujet du fait que le premier ministre aurait tenu des propos erronés à l'endroit du député de Saint-Boniface.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable étant donné que le député n'a pas présenté une motion de fond lors de son intervention.

M. GERRARD fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

Mercredi 22 mai 2019

POUR

BINDLE	MICHALESKI
CLARKE	MICKLEFIELD
Cox	MORLEY-LECOMTE
CULLEN	NESBITT
EICHLER	PEDERSEN
EWASKO	REYES
FIELDING	SCHULER
GOERTZEN	SMITH (Southdale)
GUILLEMARD	SMOOK
HELWER	SQUIRES
Isleifson	STEFANSON
JOHNSON	TEITSMA
JOHNSTON	WHARTON
Lagassé	WISHART
Martin	WOWCHUK
MAYER	YAKIMOSKI
CONTRE	
ALLUM	MARCELINO (Logan)
FONTAINE	MARCELINO (Tyndall Park)
Gerrard	SWAN
LINDSEY	WIEBE9
MALOWAY	

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger